

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 mai 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Said-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

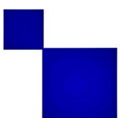
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 04-03 du 6 mai 2021

### APPEL À PROJETS 2021 « ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ VERS L'ENTREPRENEURIAT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA » – SUBVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une subvention globale de 380 000 euros au titre de l'appel à projet 2021 « Accompagnement renforcé vers l'entrepreneuriat des bénéficiaires du RSA », avec le soutien financier de l'État de 50 000 euros au titre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, sur l'axe insertion – accompagnement des bénéficiaires du RSA, répartie comme suit :

- Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) : 116 000 €
- Positive Planet France : 90 000 €
- Boutiques de gestion Paris Île-de-France : 28 400 €
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis : 37 500 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat IDF-Seine-Saint-Denis : 25 000 €
- Ensemble pour l'Emploi : 22 800 €
- La Maison de l'Initiative Économique Locale (Miel) : 29 000 €
- Initiative Plaine Commune : 11 200 €
- Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis : 8 100 €
- GRDR Migration, Citoyenneté, Développement : 12 000 €



- APPROUVE la convention type annexée à la présente délibération, à conclure avec chacun des opérateurs subventionnés ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*